

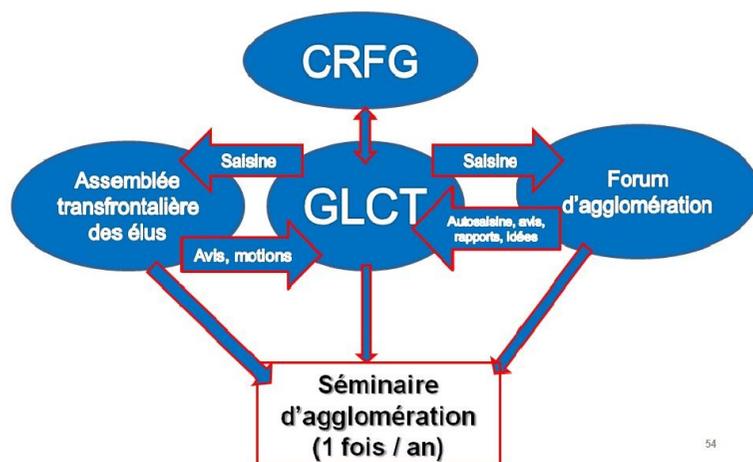
Règlement intérieur

Document de travail – non mis en forme

Introduction

Le 28 juin 2012 a été signé le Projet d'agglomération 2012 au travers duquel les partenaires français, genevois et vaudois ont renforcé le cadre de la coopération transfrontalière à l'œuvre depuis plusieurs années déjà sur le territoire du Grand Genève. Avec la signature de la Charte de 2012 et l'institution du premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de droit suisse en charge du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les partenaires ont fait un pas de plus vers une gouvernance d'agglomération stabilisée et pérenne.

Parce que la société civile est l'un des acteurs du Projet d'agglomération, la création d'un Forum d'agglomération - première instance de concertation à l'échelle transfrontalière - accompagne l'institution du GLCT. Rattaché au GLCT, le Forum d'agglomération permettra d'associer plus étroitement la population au devenir du Grand Genève et de maintenir un lien durable et constructif entre la société civile et les élus du Projet d'agglomération.



54

1. Fonctions du Forum d'agglomération Franco-Valdo-Genevois

Le Forum d'agglomération est l'organe consultatif du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise - rassemblant les acteurs de la société civile, pris dans leur pleine diversité. Il exerce sa fonction en rendant des avis au Président du GLCT. Il est consulté de façon préalable sur des questions relatives au Projet d'agglomération. Il est rattaché au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) qui porte la gouvernance du Projet d'agglomération. Il est transfrontalier et ses fonctions s'exercent sur le périmètre du Grand Genève.

Le Forum d'agglomération est à la fois :

- Un espace de discussion et de dialogue pour la société civile, impliquant les citoyens autour du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques. Dans ce cadre, il est également force de propositions auprès du GLCT, à travers la remontée d'idées, d'avis et/ou de rapports.
- Un outil de révélation du Projet d'agglomération auprès des habitants du Grand Genève. Dans ce cadre, il est un acteur de la cohésion géographique, culturelle, économique et sociale transfrontalière.

Le Forum d'agglomération Franco-Valdo-Genevois est mis en place de façon permanente.

Le siège du Forum d'agglomération est fixé à l'adresse suivante, siège du GLCT : ...

Le secrétariat général du Forum d'agglomération est assuré par le GLCT, dans la gestion des saisines.

Point d'arbitrage

Première rédaction : Le secrétariat général du Forum d'agglomération est assuré par le GLCT, dans la gestion des saisines.

Explication : le GLCT prend en charge les saisines mais les autosaisines sont à la charge du Forum.

Proposition du groupe de travail : le GLCT, dans ses fonctions de secrétariat général, prend en charge les saisines mais aussi les autosaisines.

Ce point a fait l'objet d'un premier débat au sein du groupe de travail et sera redébatu prochainement.

2. Composition du Forum

2.1 Les collègues

Le Forum d'agglomération se compose d'une assemblée comprenant, au minimum, 40 membres, et au maximum, 60 membres.

Les membres du Forum d'agglomération sont les représentants de structures implantées sur le territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise et répondent, dans la mesure du possible, d'une véritable activité transfrontalière.

Afin de s'assurer de la représentativité du Forum d'agglomération, l'assemblée s'organise en trois collèges, définis à partir des trois piliers du développement durable : un collège environnemental, un collège économique et un collège social et culturel.

Le collège économique se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :

- Membres des organisations patronales
- Membres des syndicats de salariés

- Membres des structures de l'économie sociale et solidaire

Le collège social et culturel se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :

- Membres des structures ayant trait aux questions de logement
- Membres des structures ayant trait aux questions de santé
- Membres des structures ayant trait aux questions de formation (initiale, continue...) et d'éducation
- Membres des structures ayant trait à l'enseignement supérieur, la recherche et l'université, dont les associations étudiantes
- Membres des structures ayant trait aux questions de culture
- Membres des structures ayant trait aux questions de sport
- Membres des structures ayant trait aux questions de précarité
- Membre des structures ayant trait à la concertation et à la mobilisation de la société civile

Le collège environnemental se compose d'au maximum 20 membres, notamment les :

- Membres des structures ayant trait aux questions de transport et de mobilité
- Membres des structures ayant trait aux questions d'environnement et de patrimoine
- Membres des structures ayant trait aux questions de nature
- Membres des structures ayant trait aux questions d'énergie
- Membres des structures ayant trait aux questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'architecture

Point d'information

La première version du règlement intérieur proposait la création d'un 4^{ème} collège dit « des personnalités qualifiées » intégrant, par exemple, les experts des questions de frontières, les représentants des Organisations Internationales et des Organisations Non Gouvernementales, les grandes institutions du territoire...

Le groupe de travail n'a pas souhaité reprendre cette idée, argumentant sur le respect des 3 piliers du développement durable (qui sous-tendent la définition des collèges), sur le fait que les groupes désignés sont présents dans les autres collèges et sur le fait que le Forum pourra, en fonction des besoins, solliciter ponctuellement des experts.

2.2 Mode de désignation

Les membres du Forum d'agglomération seront désignés suite à un appel à candidature auprès de la société civile transfrontalière et selon des critères de sélection très précis. Ils devront ainsi :

- Répondre d'une activité transfrontalière ou d'intérêt d'agglomération
- Avoir une expertise reconnue dans les champs définis plus haut, dans la définition des collèges
- Etre une structure faîtière ou répondre d'un nombre d'adhérents suffisamment représentatif

La composition du Forum d'agglomération devra répondre à plusieurs critères :

- Une représentation minimale des territoires français, genevois et vaudois

- dans la mesure du possible, le forum devra tendre vers la parité femmes/hommes

Les membres du Forum seront nommés par le GLCT, pour une durée de 4 ans renouvelable sous réserve de participation effective aux travaux du Forum. A l'échéance des 4 ans, un nouvel appel à candidature sera émis auprès de la société civile transfrontalière, pour renouveler la composition du Forum.

Point d'arbitrage

Première rédaction : Le Forum sera renouvelé par moitié, tous les deux ans.

Explication : l'idée est de garder une continuité au sein du Forum et de ne pas le renouveler d'un coup.

Proposition du Groupe de travail : suppression de la phrase « *le Forum sera renouvelé par moitié, tous les deux ans* ».

Explication : Le renouvellement des membres pour moitié au bout de 2 ans d'exercice serait de nature à bouleverser l'équilibre et le fonctionnement du Forum, surtout dans ses premiers temps de mise en œuvre.

La date de prise en compte pour les renouvellements de mandat est celle de l'entrée de la personne qui débute un mandat de 4 ans. Si elle est remplacée en cours de mandat, ses remplaçants achèvent le mandat en cours.

Chaque membre s'engage à siéger « en personne » et à participer activement aux travaux. Il ne pourra être remplacé (sauf cas exceptionnel dûment justifié auprès du Président), ni en cas d'absence ponctuelle, ni en cas de démission. Les membres s'engagent également à assurer une information régulière des travaux du Forum auprès de leur organisme de tutelle mais également auprès de leurs partenaires et relais au sein de la société civile.

Points d'arbitrage :

Deux points ont été débattus par le groupe de travail quant à la désignation des membres :

1/ Le lien entre structure/personne désignée dans la représentation au sein du Forum:
Est-ce la structure ou bien la personne qui détient un siège au sein du Forum ?

2/ La mise en place d'un système de suppléance.

Sur ce point les avis du groupe divergent. Une partie du groupe de travail souhaiterait introduire un système de suppléance. Dans un souci de continuité des travaux et de richesse du travail, une autre partie du groupe reste prudente sur ce sujet.

Les solutions proposées durant les débats sont les suivantes :

1/ le suppléant pourrait faire partie de l'acte de candidature (le GLCT désignerait donc un binôme titulaire/suppléant pour chaque structure). Aussi, ne pourrait pas remplacer le titulaire du siège « qui veut » de la structure d'appartenance.

2/ si le suppléant est amené à remplacer le titulaire au sein d'une commission de travail (s'il s'avère plus qualifié par exemple), c'est lui qui conserverait le siège pour le reste de la commission afin d'assurer la continuité et la richesse du travail.

Autrement dit, titulaire et suppléant s'engagent à siéger en personne à l'ensemble des séances d'une commission à laquelle ils acceptent de participer.

En cas de démission, le siège laissé vacant par le démissionnaire fera l'objet d'un nouvel appel à candidature auprès de la société civile, dans la limite du collège représenté.

La qualité de membre Forum d'agglomération se perd par démission, disparition du lien avec le territoire ou en raison d'une absence d'implication dans la vie du Forum.

Tout membre absent, sans justification, à plus de 4 séances des commissions de travail ou assemblées plénières sera considéré comme démissionnaire. Il en sera informé par le Président et son siège fera l'objet d'un appel à candidature.

Règlement intérieur du Forum d'agglomération_Version 1_Août 2012_Document de travail

3. Le/la président(e)

3.1 Rôle du/de la président(e)

Le/la Président(e) est le représentant(e) du Forum, notamment auprès du GLCT.

Il/elle aura la charge d'assurer le bon fonctionnement du Forum d'agglomération. Il/elle réunit le bureau et fixe l'ordre du jour. Il/elle convoque les réunions. Il/elle assure le bon déroulement des débats et fait observer le règlement intérieur. Il/elle proclame les résultats des votes.

Il/elle aura également la charge d'assurer un lien régulier avec les élus du GLCT. Il/elle sera le garant de la bonne relation et coordination entre le Forum d'agglomération et le GLCT, base du succès du Forum d'agglomération.

3.2 Mode désignation du/de la Président(e)

Point d'arbitrage :

Première rédaction : le bureau du GLCT propose un(e) Président(e) au Forum d'agglomération, soumis au vote de l'assemblée plénière du Forum d'agglomération.

Explication : l'idée était de doter ce poste stratégique d'une double légitimité, GLCT et Forum, et de créer un climat de « confiance » entre les deux structures.

Proposition du Groupe de travail : le président du Forum d'agglomération est élu par ses membres

Son mandat est de 4 ans. Le/la Président(e) est élu en début de mandat. En cas de démission, le GLCT propose un(e) autre candidat(e), soumis au vote de l'assemblée plénière du Forum d'agglomération.

Le/la Président(e) sera assisté(e) dans ses missions d'un bureau composé de 3 Vice-présidents, un par collège. Chaque collège propose, à l'issue d'un vote spécifique,

un(e) candidat(e) au poste de Vice-président(e). Le/la président propose ensuite la candidature du bureau au vote de l'assemblée plénière du Forum d'agglomération.

Le bureau est élu pour le même mandat que le/la Président(e).

Le Président et le bureau seront assistés, dans leur mission, par le GLCT.

- arrêt temporaire des débats du groupe de travail, reprise et fin le 20 septembre -

4. Modalités de travail

4.1 Saisine et auto-saisine

Le programme de travail est élaboré annuellement, sur la base de la discussion, entre les représentants du GLCT et ceux du Forum d'agglomération.

Le Forum d'agglomération est consulté par le GLCT sur certaines questions ayant trait aux politiques publiques transfrontalières. A ce titre, **GLCT saisit le Forum d'agglomération** et lui demande d'émettre des avis sur les dossiers qui lui seront soumis, avant le vote des élus. Les saisines du GLCT seront prioritaires sur l'ensemble des travaux du Forum. *L'organisation des travaux afférents aux saisines (organisation matériel des réunions, envoi des convocations, sollicitations d'experts extérieurs...) sera prise en charge par le GLCT.*

Le Forum d'agglomération disposera d'une capacité d'auto-saisine. Celle-ci devra s'exercer sur les compétences du Projet d'agglomération et uniquement sur celles-ci. Il propose au GLCT, pour validation, le thème de l'auto-saisine et le calendrier de travail. *La conduite de l'auto-saisine sera à la charge des membres du Forum, notamment sur le plan organisationnel.*

Enfin, le Forum peut agir comme un outil prospectif, analysant les tendances contemporaines, faisant remonter aux élus des idées et des bonnes pratiques identifiées sur d'autres territoires ou auprès des habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

4.2 Les commissions et groupes de travail

Les commissions et groupes de travail sont chargés de préparer les propositions, avis et rapports pour le GLCT.

Les commissions de travail sont constituées en fonction du programme du travail élaboré conjointement avec le GLCT et, plus particulièrement, en fonction des saisines/auto-saisines. Un représentant sera désigné en son sein, par l'ensemble de la commission (en cas de pluralité des candidats à ce poste, le groupe procédera à un vote). Il aura pour mission d'organiser le travail et de veiller au bon déroulement des débats, notamment au respect du calendrier fixé. Les commissions de travail se réunissent autant de fois qu'elles le jugent nécessaire en fonction du sujet à traiter.

Les commissions de travail comprennent des membres des différents collèges afin que les questions soumises, pour avis, au Forum soient traitées de manière transversale. Afin de faire avancer leurs réflexions et de confronter les points de vue, les commissions peuvent auditionner des personnalités qualifiées (experts, élus, techniciens...) ou toute personne disposant de compétences sur le sujet traité.

Des groupes de travail restreints peuvent être constitués de manière ponctuelle et temporaire en fonction des sujets afin d'approfondir certaines thématiques.

Les avis rendus par les commissions de travail doivent retranscrire la richesse des débats dont le sujet de la saisine ou de l'auto-saisine a fait l'objet. Les contributions peuvent ainsi refléter la diversité des positionnements sur un sujet.

4.3 Les assemblées plénières

Le Forum d'agglomération se réunit en séance plénière au moins 3 fois par an (1 fois/trimestre) afin :

- De discuter et d'adopter les contributions élaborées au sein des différentes commissions. L'adoption d'une contribution par le Forum ne signifie pas qu'il y a consensus du Forum sur la réponse à apporter au sujet de la saisine/auto-saisine mais qu'il y a consensus sur le livrable transmis au GLCT qui peut faire état de positionnements différents.
- De faire le point sur le fonctionnement interne du Forum.

4.4 Parcours d'une contribution

Etape 1 : Saisine par le GLCT

Le Forum d'agglomération est saisi par le GLCT. Le GLCT communique une lettre de mission au Forum expliquant l'objet de la saisine, la nature de la question posée, les attendus et les délais de réponse. Le cas échéant, le Président du GLCT (ou l' élu en charge de la concertation) pourra intervenir devant le Forum pour expliquer l'objet de la saisine.

Etape 2 : Constitution de la commission de travail et conduite de la réflexion

En fonction du sujet de la saisine, une commission de travail sera mise en place. Elle devra comprendre au minimum 3 membres et, au maximum, 15 à 20 membres pour une meilleure gestion des travaux de réflexion. La commission de travail se constitue en fonction des compétences des membres et sur la base du volontariat. La liste des participants est validée par le Président du Forum. Le cas échéant, il pourra réaliser des arbitrages.

La commission de travail, une fois constituée, définit son programme et son calendrier de travail en fonction du sujet à traiter. *Dans le cas d'une saisine, le GLCT pourra mettre des moyens à disposition.*

Règlement intérieur du Forum d'agglomération_Version 1_Août 2012_Document de travail

Etape 3 : Validation de la contribution par le Forum

Une fois le travail de réflexion terminée, la commission de travail ou son représentant, présente la contribution devant le Forum, pour validation. En cas de besoin, la commission de travail pourra prévoir des étapes de présentation intermédiaire.

La contribution est validée en Assemblée plénière. La validation s'obtient à la majorité des voix et si au moins la moitié des membres du Forum sont présents.

Etape 4 : Présentation de la contribution du Forum aux élus du GLCT

Une fois adoptée, la contribution est présentée par les représentants du Forum aux élus du GLCT.

Les avis du Forum d'agglomération ont un caractère consultatif et n'engagent pas la décision des élus communautaires.

Etape 5 : Retours du GLCT sur la contribution

La contribution fera l'objet d'un suivi par le GLCT, précisant notamment les retours sur celles-ci.

5. Relations avec les élus

L'une des vocations du Forum d'agglomération est de maintenir un lien pérenne et constructif entre l'instance politique et la société civile. Ce lien est ténu et fragile. Le maintenir relève de la responsabilité, tant des élus que de la société civile.

Dans cette optique :

- Le programme de travail du Forum est élaboré sur la base la discussion entre les représentants du GLCT et ceux du Forum. Il sera validé par le GLCT.
- Les travaux du Forum sont présentés aux élus du GLCT.

- Une fois par an, élus du GLCT et membres du Forum d'agglomération participent au Séminaire d'Agglomération, conçu comme un lieu de dialogue entre les sphères politiques et civiles, réunissant largement élus et représentants de la société civile.

6. Relations avec les habitants du Grand Genève

Le Forum d'agglomération étant pensé comme un outil de révélation du Projet d'agglomération auprès des habitants du Grand Genève, celui-ci doit jouer un rôle de relai.

Il contribuera à diffuser, en tant que relai, les travaux du GLCT auprès de la population.

7. Modification du règlement intérieur

Toute modification du règlement intérieur fera l'objet d'un vote au sein du Forum d'agglomération. La modification ne sera approuvée que si elle recueille au moins les 2/3 des suffrages exprimés et si au moins la moitié des membres sont présents.

Toute modification sera entérinée par le GLCT.

8. Calendrier (ce point a été proposé par le groupe de travail)

Le Forum se réunit en assemblée plénière 3 fois par an (1 fois/trimestre).

Les commissions de travail se réunissent autant de fois que nécessaires en fonction du sujet traité. Elles définissent elles-mêmes leur calendrier de travail.